



L'Union des Artistes a rencontré ce midi la Ministre Linard **Évaluation de la situation liée au Coronavirus - Argumentaire UAS !**

Ayant quelque peu de retard sur son calendrier du jour, la Ministre nous a reçu à 13h30 avec nos amis et collègues de l'ATPS qui avaient normalement rendez-vous juste après-nous. Nous avons donc finalement défendu ensemble un grand nombre de priorités partagées, celles qui nous concentraient déjà prioritairement, artistes-interprètes et techniciens.

Voici les grandes lignes autour desquelles l'UAS a appuyé son argumentaire

1- NON DISCRIMINATION :

Nous avons rappelé à la Ministre le fait que nous insistons de manière très appuyée pour que tout dédommagement éventuel à venir soit accordé déjà et avant tout à l'emploi artistique, sans discrimination de métiers. Par emploi artistique il convient de considérer les emplois liés à la création, l'exécution et/ou l'interprétation des œuvres.

2- SOLIDARITÉ :

En effet, il convient déjà de considérer les emplois dits *précaires*, soit bien souvent les travailleurs et les travailleuses engagés sous CDD, mais pas uniquement, et/ou liés au principe même de l'intermittence. Nous avons attiré l'attention de la Ministre sur le fait que ce seront bien évidemment ces emplois-là qui seront impactés en première ligne ! Les intermittents du spectacle étant par nature moins protégés que l'ensemble des emplois sous CDI, notamment, dont par exemple les emplois de gestion et d'administration, mais aussi de direction. Il nous a été retourné que certains opérateurs employeurs comptaient déjà activer sous peu ce genre de mécanisme de solidarité en rétrocedant par exemple leurs billetteries à l'emploi artistique. Nous nous en réjouissons.

3- TRANSPARENCE :

Nous avons fortement insisté auprès de la Ministre afin que cette dernière puisse circonscrire toute aide publique future de crise dans le cadre d'une transparence absolue. Cela vaut aussi bien pour les remboursements de billetterie dont il ne faudrait pas les attribuer selon le bon vouloir de chacun. En fait, nous lui avons demandé que tout report de subvention, toute aide nouvelle éventuelle émergeant de tout fond existant ou à venir, toute annulation de remboursement d'aides en subvention ou autre, etc., que tout cela fasse l'objet d'un document précis à concevoir, justificatif transparent en lecture pour chacun, et qui sera consultable à tout moment par tout exécutant ou initiateur de l'œuvre en faisant l'objet. Ainsi, tout artiste interprète, notamment, étant concerné par ce type de remboursement ou de dédommagement pourra, s'il ou elle le souhaite, consulter à tout moment les comptes et la répartition de ces éventuels ratios d'émission.



4- TIERS PAYANTS ET TAX SHELTER:

Nous avons attiré l'attention de la Ministre sur le grand nombre d'artistes (et de techniciens) travaillant sous le régime des BSA. Il convient là aussi d'activer avec ces derniers des mécanismes de dédommagements à circonscrire décevement.

Concernant le tax shelter, nous avons relevé que ce mécanisme implique des conventions à signer entre l'investisseur, la FWB et le producteur et dans lesquelles il est fait mention du « *premier jour de création de l'œuvre* », date « clé » ! Or si des œuvres (spectacles vivants ou enregistrés) ont été annulées et que leurs premières représentations n'ont pas pu avoir lieu, cela risque d'entraîner l'annulation des dites conventions en cours, sauf si les assurances jouent, ce qui est loin d'être acquis d'office.

5- SOUPLESSE :

Nous avons suggéré à la Ministre d'appliquer un principe de souplesse quant à la contractualisation des artistes, sachant que bien souvent (comme pour les techniciens), nos contrats se signent quelques jours à peine avant le premier jour du spectacle ou du film, si ce n'est même APRÈS le premier jour ... de travail ! La ministre a marqué son accord quant à cette souplesse et nous a également précisé qu'il y aurait aussi « souplesse » quant aux calendriers de début et de fin de considération de la crise, soit actuellement, un peu avant le 13 mars et un peu après le 3 avril !

6 - GÉNÉROSITÉ CONTRÔLÉE :

Nous avons eu confirmation que pour les spectacles ayant été annulés, il n'y aura pas de demande de remboursements de la part des pouvoirs subsidiaires en ce qui concerne :

- aides à la création et subventions FWB ;
- éventuelles rentrées liées à Arts et vie, Spectacles à l'école, WBI, COCOF, etc.

L'Union des Artistes s'en réjouit. Nous avons par ailleurs encore une fois suggéré à la Ministre de bien veiller au bon usage et à la répartition équitable qui suivront ces avantages accordés, sans laisser libre court au bon vouloir individuel, subjectif, ni aux frustrations de corporations d'éventuels travailleurs, artistes ou autres « *oubliés* ».

7 - QUEL FONDS DE CRISE SERAIT ACTIVÉ ?

Pour l'instant, la Ministre consulte et dans l'état actuel de la situation, outre ce qui précède, elle ne peut pas encore nous confirmer sur quels fonds précis s'établiront concrètement les dédommagements de crise à venir. Nous savons que :

- Il conviendrait que soit activé un mécanisme de *chômage pour raisons économiques* (Coronavirus) qui devrait être étendu et simplifié à TOUS les employeurs en CP 304 et non pas seulement aux quelques-uns pouvant en émerger actuellement. Ou encore, une variante du chômage économique pour force majeure adapté aux travailleuses et travailleurs des arts du spectacle ;
- À l'instar de ce qui vient d'être débloqué en Région wallonne pour le secteur HORECA, la Ministre nous dit que plusieurs pistes sont à l'étude pour coordonner ou activer certaines sources de fonds, dont notamment avec le Fédéral (SPF Emploi pour le chômage



économique ou encore le SPF Classes Moyennes, Indépendants, PME, etc.), en plus du déblocage à envisager d'un montant exceptionnel par la Fédération Wallonie Bruxelles. Trop tôt encore pour préciser et confirmer tout cela.

8- COMMUNICATION :

La Ministre nous a évoqué le fait qu'il y aurait probablement la mise en place d'un numéro vert FWB, permettant aux artistes et aux professionnels concernés d'obtenir des informations générales et d'administration, notamment. Elle nous a également informé qu'elle comptait mobiliser le site de la FWB, « Culture.be ». Ainsi, le professionnel en demande d'informations pourra retrouver plusieurs données objectives qui permettront d'évaluer le "manque à gagner" et selon chaque situation professionnelle. Autant en ce qui concerne les opérateurs, les compagnies ou encore les personnes physiques (artistes et techniciens notamment).

9- STATUT DE L'ARTISTE :

Nous avons relevé à la Ministre le fait qu'il fallait d'urgence coopérer avec le Fédéral pour circonscrire des problématiques liées non seulement à la reconduction annuelle des dossiers "statut"... mais aussi pour les accès au « statut » dit protégé. En effet, il n'est pas envisageable que soit appliquée la dégressivité des allocations de chômage des contrats annulés ! Ainsi par exemple, si vous ne pouvez garantir votre troisième contrat, ce dernier ayant été annulé récemment, il est hors de question que vous soyez pénalisés pour cela avec la non-reconduction de l'avantage de l'article 116§5 ou 5bis.

Voilà, je terminerai par demander aux artistes interprètes membres de l'UAS, mais également à toutes celles et à tous ceux qui ne sont pas membres, s'ils ou elles le souhaitent, de bien vouloir nous communiquer leurs questions, leurs situations particulières, en cas d'annulations de spectacles en cours ou à venir, dans la période dite de confinement. Nous vous soumettons enfin, comme nos collègues, le formulaire de recensement des annulations de spectacle liées au covid-19, rédigé à l'initiative de la CTEJ, la RAC, Aires Libres et la CCTA :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSceKFoid2eITS3Qsk1K3ymXMlf7xmTY5RonBHn6RQXu3Tq2aQ/viewform?fbclid=IwAR0wAuPdINjCTR1dAko4qiQihF2YMFegHyoX-qy8K0Zv7AQXLHTue2mt3YE>

Bien à vous,
Pour l'Union des Artistes – UAS, le 16/03/20
Pierre DHERTE